



Dol? suite a un bon de commande pour un canapé.

Par **did29**, le **16/05/2012** à **22:36**

Bonjour,

le mois dernier j'ai effectués un bon de commande pour un canapé angle gauche, sur celui ci il était indiqué que la commande est a passer dans 1 an.

Et donc par ce fait je pouvais modifié les détails 3 mois avant de passé commande.

Cette semaine je vais au magasin afin de changé l'angle du canapé, le lendemain je reçoit un appel pour me dire que la commande est déjà passé, et qu'il leur est impossible de changé l'angle du canapé.

Puis je annulé mon contrat pour dol?

En attente de vos réponse, merci.